

Travailler avec AKTO

04/12/2020



Les entreprises de nos branches font face à **des enjeux de transformations** (numérique, environnementale, sociale) et à de fortes pénuries de main d'œuvre sur plusieurs de leurs métiers clés.

En tant que prestataire de formation, vous avez un rôle à jouer à nos côtés en agissant sur **le développement des compétences des salariés et demandeurs d'emploi, leur évolution professionnelle et en préparant les jeunes à apprendre un métier grâce à l'alternance.**

Afin de travailler ensemble dans les meilleures conditions et d'apporter le meilleur service aux entreprises, vous trouverez ci-dessous des informations utiles !

Obtenir le financement d'AKTO

Au préalable, vous devez vous assurer que l'entreprise que vous accompagnez relève bien du champs d'AKTO. Pour vous en assurer, consultez notre article [« connaître mon opérateur de compétences »](#)

Le financement des actions de formation

Chaque branche professionnelle définit, en fonction de ses priorités et au vu des ressources disponibles, les règles de prise en charge pour chaque dispositif de formation géré par AKTO: alternance, formation tuteur, plan de développement des compétences dont actions de formation dites 'collectives', Pro-A, ...

A noter : ces règles pouvant évoluer au cours de l'année pour s'ajuster à l'utilisation des ressources, n'hésitez pas à les consulter régulièrement.

Le financement au « coût-contrat » de l'apprentissage

Le principe du coût-contrat installe un financement « au contrat » versé pour chaque apprenti aux CFA par les Opco, selon [un montant déterminé par les branches et validé par France Compétences dans un référentiel](#).

Dans certains cas, le coût de la formation est supérieur au coût-contrat, il s'ensuit alors un reste à charge pour l'entreprise.

AKTO met à disposition de ses entreprises [une calculatrice](#) afin d'évaluer leur éventuel reste à charge pour le recrutement d'un apprenti, n'hésitez pas à le faire savoir !

L'apprentissage à destination des jeunes ultra-marins

Aide à la mobilité ultra-marine et accompagnement social des jeunes en contrat d'apprentissage : AKTO propose des financements spécifiques à destination des organismes de formation en alternance (CFA, etc.)

La certification QUALIOPi, préalable indispensable pour obtenir le financement d'AKTO

Pour qu'AKTO puisse financer une formation, votre organisme doit être titulaire de la certification qualité nationale [QUALIOPi](#).

En tant qu'OPCO, AKTO se réserve le droit de procéder à des contrôles afin de s'assurer de la qualité des prestations à financer (Art. L. 6316-3 du Code du travail, dans sa version applicable au 1er janvier 2022).

Nous sommes habilités à effectuer auprès du ministre chargé de la formation professionnelle tout signalement utile et étayé relatif à la qualité des actions de formation professionnelle et lorsque les constats opérés sont susceptibles de remettre en cause la certification QUALIOPi (Art. R6316-7 du Code du travail, dans sa version applicable au 1er janvier 2022).

Consultez [les conditions générales](#) d'AKTO pour connaître les modalités détaillées (conditions à remplir, modalités de remboursements ...)

Réaliser vos démarches en ligne sur le portail AKTO

Enregistrer un contrat d'apprentissage

- ① Rendez-vous sur « [Mon Espace](#) », quelle que soit la branche dont relève l'entreprise de votre client. *Vous n'avez pas encore de compte sur « Mon Espace » ? [Consultez nos modes d'emploi](#) afin de créer votre compte et naviguer sur la plateforme.*
- ② [Consultez notre infographie](#) pour connaître les étapes et les documents à transmettre à AKTO

Bon à savoir : En signant un mandat de gestion avec l'entreprise qui accueille l'apprenti, vous accélérez les délais d'instruction et de paiement du contrat par AKTO. [En savoir plus sur le mandat de gestion](#)

Pour tout savoir du financement au dépôt de vos contrats d'apprentissage, consultez [le Vademecum CFA](#) rappelant l'ensemble des process et règles.

Déposer une demande de financement pour tout autre dispositif de formation

- ① Connectez-vous sur le portail entreprise adéquat. En fonction de la branche dont relève votre entreprise cliente, le portail pour effectuer le dépôt et le suivi des demandes de financement diffère. Mais patience, en 2024, toutes les démarches en ligne seront réalisées sur « Mon Espace », un portail unique pour toutes vos échanges avec AKTO. En attendant, suivez le guide pour savoir sur quel espace enregistrer vos dossiers en fonction de la branche dont relève votre client.
- ① [Consultez notre infographie](#) pour connaître les étapes et les documents à transmettre à AKTO pour chaque dispositif.

Les services et événements d'AKTO

Pour vous permettre d'accroître votre visibilité et vous informer sur l'évolution des métiers de nos branches, AKTO organise des événements et vous propose des outils concrets !

[En savoir plus](#)